

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 303 Subvention (9.000 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Fédération Musicale de Paris au titre de ses activités en 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Fédération Musicale de Paris, 22, rue Deparcieux (14e), au titre de ses activités en 2018. 2018-02869 /28002

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, chapitre 65, nature 6574, rubrique 3111. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO